



Responsabilité du propriétaire - dégât des eaux cause par artisan

Par Laura147258

Bonjour,

J'ai fait réaliser des travaux dans mon appartement.

Je n'occupais pas l'appartement, l'entreprise de maîtrise d'œuvre avait les clefs et gérait les travaux et interventions sur chantier.

Pendant les travaux de plomberie, l'un des sertissages neufs a sauté alors que l'entreprise n'avait pas fermé l'arrivée d'eau en quittant le chantier.

Cela a provoqué un dégât des eaux chez mes voisins.

Quelle est ma responsabilité sur ce sinistre ?

La prise en charge financière des réparations me revient-elle ?

D'avance merci pour vos réponses.

Cordialement,